



Contrat cadre pour la fourniture de services de télécommunications « Offres de Services »

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Société Nationale des Télécommunications, Société Anonyme, inscrite au registre de commerce sous le numéro B646-1995 ayant le matricule fiscal N° 425665 XAM000, dont le siège social est situé au Berge du Lac 2 , représenté par son Président Directeur Général, **Monsieur Montasser Ouaili**.
Ci-après dénommé TUNISIE TELECOM

Et

L'Ordre des Ingénieurs Tunisiens représenté dans ce contrat par le président de l'ordre des ingénieurs tunisiens, **Monsieur Ghlem Dabbèche**

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article Premier Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations des deux parties et les conditions dans lesquelles TUNISIE TELECOM fournit les Services de télécommunications relatifs aux offres de Services tel que cela est décrit dans le présent contrat, dans les conditions qui y sont exposées ainsi que celles des annexes suivantes :

Annexe 1 : Offre « Corporate Community »

Annexe 2 : Offre BlackBerry

Article 2 Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à dater de sa signature pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis d'un mois notifiée par écrit.

Article 3 Obligations de TUNISIE TELECOM

Dans le cadre du présente contrat, TUNISIE TELECOM s'engage à :

- Mettre à disposition de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens un contact commercial unique et une relation privilégiée ;
- Proposer à l'ordre des Ingénieurs Tunisiens des solutions sur mesure ;
- Mener un suivi rapproché lors de la phase de mise en œuvre et une réactivité pour les demandes éventuelles et futures ;
- Mettre à disposition de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens tous les produits de télécommunications (sauf cas de force majeure) ;
- Faire bénéficier l'ordre des Ingénieurs Tunisiens des nouveaux services qui seront lancés sur le marché entreprise ;
- Mettre à disposition de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens un centre de service dédié Entreprise.

Article 4 Obligations de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens

Dans le cadre du présent contrat l'ordre des Ingénieurs Tunisiens s'engage à :

- Designer un interlocuteur pour TUNISIE TELECOM qui suivra l'application du présent contrat et assurera la gestion des besoins en Télécommunications de l'ordre ;
- Assurer une large diffusion du contenu de cette offre auprès de tout les membres de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens;

- Respecter les délais de paiement, à défaut TUNISIE TELECOM se réserve le droit d'appliquer ses conditions générales d'abonnements de vente.

Article 5 Confidentialité

Chacune des parties s'engage à garder confidentielles les informations qu'elle aura pu recueillir de l'autre partie au cours des négociations précontractuelles ainsi qu'au cours de l'exécution du contrat.

Article 6 Cas de force majeure

Il est entendu par cas de force majeure, tout phénomène ou événement imprévisible, irrésistible et insurmontable et qui aura pour effet d'interrompre les prestations contractuelles de TUNISIE TELECOM.

Les parties contractantes ne pourront être responsables de tout retard dans l'exécution ou de l'inexécution de l'une quelconque des obligations de cette convention si ce retard ou cette inexécution résultant d'un cas de force majeure.

La partie qui invoque un cas de force majeure doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 7 Documents contractuels

Les relations contractuelles entre TUNISIE TELECOM et l'ordre des Ingénieurs Tunisiens sont régies, par ordre de préséance en cas de contradiction entre eux, des documents suivants :

- le présent contrat cadre et ces annexes ;
- l'Offre commerciale
- les conditions générales et les Contrats de Service ;
- les Formulaires Produits et Services des Contrats de Service ;

Dès lors, en cas de contradiction entre les dispositions du contrat cadre et de ces annexes et les dispositions des conditions générales et contrat de service, les dispositions du contrat cadre et de ces annexes prévaudront.

Les Commandes Additionnelles effectuées sont régies par le présent contrat en vigueur et ces annexes à la date d'activation.

Pour
TUNISIE TELECOM

Pour
L'Ordre des Ingénieurs Tunisiens

SIGNATURE :

SIGNATURE :

P / Monsieur **Montasser Ouaili**
Président Directeur Général

. Monsieur Ghlem Dabbèche
Président de l'Ordre des Ingénieurs Tunisiens

DATE : LE 23/7/2010

Annexe 1 : Offre « Corporate Community »

L'offre corporate community permet aux membres de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens de communiquer et d'envoyer des SMS intra-flotte gratuitement et en illimité tout en continuant à bénéficier des différents avantages associés à chacune des offres « Corporate Serenity » et « Corporate Optimum ».

1. Offre « Corporate Serenity » :

Cette offre s'adresse aux membres de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens ayant des lignes post payées. Elle permet à ses bénéficiaires de jouir des avantages suivants :

- Une gamme de 4 forfaits de communication vers les lignes fixes, mobiles de TUNISIE TELECOM et autres opérateurs :

Forfait mensuel en DT TTC	44	67	99	122
Nombre d'heures de communication	5H	8H	12H	15H
Prix de la minute dans le forfait en DT TTC	0,146	0,139	0,137	0,135

- La gratuité des frais d'activation et d'acquisition des cartes SIM ;
- La gratuité des redevances mensuelles d'entretien ;
- **Les minutes restantes des forfaits Extra-flotte sont reportées au mois suivant ;**
- **Chaque ligne Corporate Serenity, peut appeler gratuitement des membres appartenant à la flotte corporate de l'ordre des ingénieurs Tunisiens.**
- **Chaque ligne Corporate Serenity peut appeler gratuitement trois ou cinq destinations préférentielles selon le type de forfait choisi.**

Palier du Forfait	Nombre de Destinations préférentielles	Destination
44 DT	3	Mobile TT, Fixe TT
67 DT et plus	5	et Elissa

- Tarif de communications locales, au-delà des forfaits:
 - Vers le réseau mobile et fixe de TUNISIE TELECOM : 117 millimes HT la minute (145 millimes TTC) ;
 - Vers autres destinations nationales : 145 millimes HT la minute (180 millimes TTC).
- Offre compatible avec la solution Blackberry

2. Offre « Corporate Optimum » :

Cette offre s'adresse aux membres de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens dont l'usage des lignes pré-payées est régulier. Elle consiste à assurer mensuellement la gestion des recharges par TUNISIE TELECOM suivant des forfaits déterminés par vos soins.

Cette offre permet à ses bénéficiaires de jouir des avantages suivants :

- La gratuité des frais d'activation et d'acquisition des cartes SIM ;
- Des tarifs uniques de communication locale pour une optimisation des coûts :
 - Vers le réseau mobile et fixe de TUNISIE TELECOM : 129 millimes HT la minute (160 millimes TTC) ;
 - Vers autres destinations nationales : 161 millimes HT la minute (200 millimes TTC).
- Des forfaits crédités mensuellement suivants des montants prédéfinis. Les valeurs des forfaits disponibles sont de 10 DT TTC à 200 DT TTC par palier de 10 DT TTC ;
- **Un bonus sur forfait de 10%** à utiliser librement vers toutes les destinations (Mobile et Fixe) ;
- **Un bonus sur recharge de 35%** à utiliser sur tout le réseau de TUNISIE TELECOM (Mobile et Fixe) et valable 90 Jours ;
- **Chaque ligne Corporate Optimum, peut appeler gratuitement des membres appartenant à la flotte corporate de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens.**
- **Chaque ligne Corporate Optimum peut appeler gratuitement trois, quatre ou cinq destinations préférentielles selon le type de forfait choisi.**

Palier du Forfait	Nombre de Destinations préférentielles	Destination
10 DT	-	Mobile TT, Fixe TT et Elissa
De 20 à 40 DT	3	
De 50 à 90 DT	4	
De 100 à 200 DT	5	

- Offre compatible avec la solution Blackberry

Annexe 2 : Offre « BlackBerry »

La solution BlackBerry constitue l'accès à toutes vos informations lors de vos déplacements:

- ❖ Messagerie électronique : Les messages sont cryptés et acheminés automatiquement sur votre smartphone. Composez, envoyez, recevez et gérez vos messages. Ouvrez les pièces jointes dans les formats les plus répandus.
- ❖ Téléphonie : Un smartphone avec fonctions de téléconférence, de numérotation abrégée et de transfert d'appels et une compatibilité Bluetooth®
- ❖ Navigation Internet : Un accès haut-débit au Web et aux pages WAP
- ❖ Agenda : Calendrier, carnet d'adresses, bloc-notes et liste des tâches ; synchronisé avec votre ordinateur de bureau via un câble USB ou en mode sans-fil
- ❖ Messagerie instantanée : Poursuivez des discussions en temps réel, avec vos proches ou vos collègues via l'outil sécurisé BlackBerry® Messenger
- ❖ Applications sectorielles : Pour avoir un accès mobile aux informations de l'entreprise, en toute sécurité et à chaque fois que vous en avez besoin.

- **Solution BlackBerry Pro**

Solution adaptée aux utilisateurs de messagerie de type PoP 3 et Imap 4 : messagerie utilisée par les fournisseurs de services Internet

- **Forfait Blackberry Pro :**

Forfait BlackBerry	Usage	Prix de l'usage national en TTC
Forfait 1	Illimité Mail	25
Forfait 2	Illimité Mail et Navigation	40

- **Terminaux Blackberry :**



**BlackBerry® Bold
9700Smartphone
Prix : 1199 DT.TTC**



**BlackBerry® Curve
8520Smartphone
Prix : 799 DT.TTC**

En tant que client privilégié et exceptionnellement pour les membres de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens, Tunisie Telecom vous accorde une remise de 50% pour l'achat au comptant du terminal Blackberry. Cette offre est valable pour une commande de 50 terminaux Blackberry répartie sur plusieurs petites commandes.